

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 70 (1929), p. 120-124

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1929__70__120_0

© Société de statistique de Paris, 1929, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

AVIS DE CONCOURS

Trois concours auront lieu à la Statistique générale de la France :

1° Le 6 mai 1929, pour trois emplois au moins de statisticien adjoint. Traitement de début : 20.000 francs, après un an de stage à 18.000 francs;

2° Le 13 mai 1929, pour quatre emplois d'aides-statisticiens. Traitement de début : 12.000 francs après un an de stage à 10.000 francs;

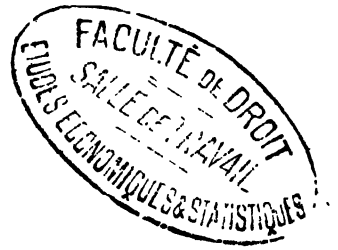
3° Le 22 avril 1929, pour trois emplois de contrôleur. Traitement de début : 9.000 francs.

Aux traitements s'ajoutent l'indemnité de résidence de 2.240 francs et éventuellement les allocations pour charges de famille.

Les demandes d'inscription sont reçues jusqu'au 15 avril 1929 pour les deux premiers concours, jusqu'au 1^{er} avril pour le concours de contrôleur, par la Statistique générale de la France, 97, quai d'Orsay, Paris (7^e), qui fournira tous renseignements sur demande.



AVIS



Le Congrès international des sciences historiques a décidé de fonder une Commission pour l'étude de la population dans le passé et dans le présent. La participation de membres de notre Société à ses travaux serait très désirable. Ils pourraient s'adresser, à titre provisoire et jusqu'à la constitution du bureau de la Commission à notre collègue M. Jean Bourdon, 13, avenue de l'Observatoire (VI^e).

VI

BIBLIOGRAPHIES

Le Relèvement financier de la Hongrie et la Société des Nations, par Michel MITZAKIS.
Préface de G. DE LAPRADELLE. 1 vol. in-8 de 418 pages.

Pour exposer comment le relèvement financier s'est effectué, l'auteur a dû retracer quelques pages de l'histoire de la Hongrie pour montrer comment ce redressement difficile en tous les pays, après la guerre, était rendu plus difficile encore dans ce pays.

Aux désastres causés par la guerre étaient venus s'ajouter des troubles politiques et, conséquence inévitable de ces discordes, l'instauration d'un régime terroriste, la dictature du prolétariat, suivi de l'invasion et de l'occupation étrangère. Quatre mois d'existence suffirent au régime bolcheviste pour réduire à néant ce qui subsistait encore des finances et de la richesse après les épreuves de la guerre. Puis vint le Traité de Trianon, enlevant à la Hongrie les deux tiers de son territoire et les trois cinquièmes de sa population, ses ressources naturelles, ses chemins de fer, ses voies navigables, ses industries, bref, réduisant ce pays millénaire à une situation, intolérable moralement, inextricable matériellement. On peut comprendre ce qu'était devenue sa situation financière; c'est ce que retrace M. Mitzakis, en remontant à l'époque où la Hongrie faisait partie de la monarchie austro-hongroise. Il décrit la situation financière pendant la guerre, puis arrive aux années qui suivirent. L'estampillage des billets de banque donna un répit de quelques mois, d'autres moyens furent mis en œuvre n'amenant qu'aggravations, et la Hongrie, suivant l'exemple de l'Autriche dut demander le concours de la Société des Nations pour effectuer son relèvement financier. Ce concours se fit longtemps attendre, car il fallut vaincre la résistance de la Petite-Entente, enfin après de longues négociations, des enquêtes sur place, un accord put intervenir, établissant les principes généraux de la réforme financière : Arrêt de l'inflation, création d'une Banque Nationale d'émission, indépendante de l'État, équilibre budgétaire, au moyen d'un emprunt international de 250 millions de couronnes-or, et enfin, nomination d'un Commissaire d'une nation neutre, veillant à l'exécution du plan d'assainissement et contrôlant les opérations budgétaires et financières

Ces conditions étaient assez dures, elles n'en furent pas moins strictement observées, et les résultats s'en firent bientôt sentir : la confiance se rétablit et bientôt la situation s'améliora.

La Banque Nationale, dit l'auteur, s'adapta à la situation et accomplit une besogne qui semblait impossible. Après une première année d'exercice, le budget, pour lequel on avait prévu un déficit, se solda par un excédent de 63 millions de couronnes-or; ce résultat que les plus optimistes n'avaient pas envisagé était dû à une sévère compression des dépenses et au licenciement de 11.000 fonctionnaires. Depuis lors, l'équilibre budgétaire se maintient, il pourvoit à des dépenses nouvelles et présente un excédent.

L'auteur de la Préface reporte le mérite de ce redressement à cette Banque Nationale, issue du plan d'assainissement qui reste le plus ferme soutien du crédit privé et public, et il conclut : « Pour obtenir de tels résultats, ce n'était pas assez des bonnes dispositions des Puissances et des aptitudes spéciales de la Société des Nations, il fallait, pour que la Hongrie pût être aidée, qu'elle s'aidât elle-même. Le pays avait heureusement une richesse, des ressources agricoles considérables, et surtout une force, la parfaite homogénéité d'une race ancienne et laborieuse.

En lisant l'intéressant ouvrage de M. Mitzakis, on assiste vraiment au Relèvement financier de la Hongrie, relèvement lent, mais sans recul, amélioration progressive, acheminement vers une prospérité due à de persévérants efforts.

Pour rendre l'histoire de ce relèvement plus compréhensible, l'auteur est remonté aux origines, il a replacé la Hongrie dans le cadre de l'ancienne monarchie austro-hongroise, il a examiné les dépenses de guerre, les émissions fiduciaires, les derniers budgets de l'Empire, puis il passe aux finances de la Hongrie séparée de l'Autriche.

Après avoir rappelé et critiqué les dispositions territoriales et financières « importantes » du Traité de Trianon, l'auteur expose les conséquences de l'inflation, ses répercussions sur toute la vie économique du pays et il traite de la circulation monétaire, des changes, du niveau des prix, de la balance commerciale, triste tableau de faits navrants que connurent bien des pays. Ni les hommes d'État les plus pessimistes, ni les économistes les plus éclairés n'avaient envisagé les perturbations qui résulteraient des questions financières pendant et après la guerre, ni du désarroi ou plutôt du bouleversement que subiraient les conditions de la vie économique.

L'assainissement économique n'a pas suivi la même marche que le redressement financier; la balance commerciale est déficitaire et l'industrie n'a pas encore pu reprendre son essor, mais le budget est en équilibre, en superéquilibre même, puisqu'il donne des excédents qui servent à des investissements dans l'industrie et l'agriculture, de plus, des diminutions d'impôts ont été effectuées, d'autres sont envisagées.

Bref, la Hongrie offre le réconfortant spectacle d'un pays qui a su s'imposer des sacrifices et les supporter sans défaillance. « Enfin, écrit l'auteur de la Préface, la nation sut, à l'heure critique, trouver un chef, le comte Bethlen. Son habileté diplomatique, sa fermeté dans la conduite intérieure des affaires publiques, le choix qu'il sait faire de ses collaborateurs, sont le plus sûr garant du développement qui attend la Hongrie. Ce ne sont pas seulement les finances hongroises qui sont rétablies, c'est l'État lui-même qui reprend peu à peu sa place en Europe. »

E. HORN.



Une Erreur économique : l'organisation des transferts, par Jacques RUEFF, professeur à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris. 1 vol. in-8 de 24 pages. Prix : 4 fr. (Gaston Doin, éditeur, à Paris.)

Au moment où tous les problèmes de réparations et de dettes interalliées vont être examinés à nouveau, notre excellent collègue s'est refusé à tenir pour des vérités révélées les conclusions du Comité Dawes. Il a examiné à la lumière des faits la plus importante d'entre elles, celle qui a trait à l'institution d'un comité des transferts

chargé de limiter à chaque instant les sommes à transférer au montant de celles qu peuvent l'être sans inconvénient pour la monnaie allemande. Il a montré que la création de ce mécanisme reposait tout entière sur l'idée que la balance des comptes d'un pays déterminait à chaque instant ses possibilités de transfert alors que, bien au contraire, ce sont les transferts antérieurs qui font à chaque instant ladite balance des comptes.

Ainsi, la doctrine de la capacité de transfert repose bien sur une erreur économique. Mais ce qui est important à la veille des négociations qui vont s'ouvrir, ce n'est pas tant l'erreur économique que les conséquences qu'elle entraîne. Celles-ci ne sont pas seulement erronées, elles sont dangereuses et il importe de les combattre. C'est à ce titre que M. Rueff insiste sur « l'extrême danger d'une organisation qui a pour tâche de proportionner les versements de l'Allemagne à des possibilités de transfert que ces versements seuls peuvent faire naître, organisation dont l'action, si elle était rigoureusement exercée, devrait rendre, en fait, ces transferts impossibles ».

En outre, l'idée que le montant des sommes transférables sans trouble monétaire est strictement limité, a conduit à l'institution du système des prestations en nature qui « tend à provoquer systématiquement l'excédent d'exportations qui résulte de l'exécution de transferts en espèces et ne présente à cet égard aucun avantage sur ce mode de transfert, mais comporte par ailleurs de très nombreux et très graves inconvénients : répartition artificielle des courants commerciaux, concurrence artificielle aux industries nationales par le moyen d'escomptes sur le prix des produits livrés au titre des réparations, entreprise de travaux publics non indispensable devant permettre d'absorber les prestations étrangères et entraînant d'importantes dépenses en monnaie nationale ».

C'est ainsi que l'on se trouve conduit, en toute rigueur, à cette conclusion que « seul devrait subsister dans un règlement rationnel du problème des réparations le mécanisme des paiements en espèces, sans qu'il soit accompagné d'aucune disposition tendant à résoudre le problème des transferts qui ne se pose pas et ne peut pas se poser tant que les sommes à transférer sont limitées au montant de celles qui sont prélevées, par voie budgétaire, sur le revenu du pays débiteur ».

On doit féliciter notre collègue d'avoir eu le courage de prendre parti si énergiquement dans une question aussi délicate.

A. BARRIOL.

Le Gérant : R. WALTHER.
